RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

BTS Économie Sociale Familiale – Session 2025

Annexe 3

PIÈCES À FOURNIR POUR L'ÉPREUVE E3

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit de l'épreuve E3
Voie scolaire en formation initiale	**2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014)** La durée totale des stages est de 13 semaines ; chaque stage dure 6 ou 7 semaines et ils doivent être effectués dans deux secteurs d'activité différents. ✓ 1ère année : stage de 6 ou 7 semaines situées en fin d'année scolaire ✓ 2ème année : stage de 6 ou 7 semaines situées entre décembre et mars **Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision.**	**2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.** La note de synthèse porte sur le stage de 2ème année.
Voie de l'apprentissage	**Photocopie du contrat de travail et une attestation de l'employeur de moins d'un mois par rapport à la date de dépôt.**	**2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages,** si nécessaire complétée par des annexes. Ce rapport présente les activités professionnelles et en détaille l'une d'elle.
Formation continue 1ière formation ou reconversion	Idem voie scolaire en formation initiale	Idem Formation initiale
Formation continue Situation de perfectionnement	***Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail** attestant : – d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois – dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme – sur des fonctions relevant du BTS ESF ***Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement** *** Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision.**	**2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages,** si nécessaire complétée par des annexes. Ce rapport présente les activités professionnelles et en détaille l'une d'elle.
Au titre de l'expérience professionnelle ou post-VAE	**Un ou plusieurs certificats de travail** justifiant des fonctions occupées.	Idem formation continue situation de perfectionnement.

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription à l'examen est à considérer.